



Délibération du Comité syndical N° 922-03-22

Objet : BP 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle de l'Evel – A Evellys- Remugol sur convocation de son Président Claude VIET

Etaient présents :, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, JARNIGON Michel, LE BOUEDEC Joseph, LE CORF Henri, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude,

LEMEE Yves, MOREL Martine

Etait excusé : Daniel AUDO

Secrétaire de séance : Laurent GANIVET

Date des convocations : 17 mars 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants

Vu la délibération n°921-03-22 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Le BP 2021 présente un budget de dépenses de 312 682 € (177 004 € en fonctionnement et 144 679 € en investissement).

Après en avoir débattu, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2022 proposé pour un budget global de 321 683 € (177 004 € en fonctionnement et 144 679 € en investissement),
- D'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 11
Absents : 2

Fait à Pontivy,
Le 4 avril 2022
Le Président,
Claude VIET

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY